AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 20/09/26

TYPE 2025-2028

Dériveurs : ILCA + OPTIMIST

Version mise à jour en mars 2025

Nom de la compétition : CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 22

CLUB organisateur : ASNP Association Sportive Nautique de PERROS

Date : DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

Lieu : PERROS-GUIREC, Plage de TRESTRAOU

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1.

1 REGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FF Voile

1.4 -

1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *"place à virer".*

1.7

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9h30 le dimanche 20 septembre 2026 sur le site officiel et affichées au secrétariat

2.2

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://asnpg.fr

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte aux dériveurs OPTIMISTS et ILCA.

4.1

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

1. D'une licence Club FF Voile mention « compétition » valide ou journalière avec certificat médical

Ou

1. La licence Club FFV mention adhésion ou pratiquant accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
2. Et d'une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

Pour chaque concurrent majeur : licence FFV en cours de de validité

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au	Droits après
Par Personne	***5***	

6 PUBLICITE

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre : 9 H 30 ouverture du secrétariat Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Dimanche 20 Septembre 2026	*9h30*	*11h*

,

Un briefing entraineur est prévu à 10h 45 à la salle Jardin des mers au CNPG

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
DER	***4***	***4***

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *12 H*

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 H00.

.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan et la carte du lieu de la compétition sera fourni avec les IC.

11.2

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : suivant règlement du CDV 22 .

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

.la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

1. Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

15.2

2. Une VHF
3. Un couteau

4. Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

5. Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 8 m de long

6. Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur

une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX : des prix seront remis à l'issue de la régate

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *asnperros@gmail.com ou 02 96 49 81 21*

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

CENTRE DE NAUTIQUE DE PERROS-GUIREC / PLAGE DE TRESTRAOU